S

PIRITUALITÉ MARISTE

La spiritualité modèle notre manière d’entrer en relation avec les personnes, avec le monde, avec Dieu. C’est plus que le culte, les croyances, les normes et les dogmes. La spiritualité fait référence à la dimension profonde et absolue de l’existence. C’est le sens de la vie. C’est le vécu à partir de la racine. Le document *Autour de la même table* souligne que la spiritualité est le fait de vivre en Dieu et pour Dieu[[1]](#footnote-1). La spiritualité est comme la sève de l’arbre. On ne la voit pas, mais elle nourrit, fait croître et donne du fruit. Dans l’*Eau du Rocher*, on décrit la spiritualité comme ce feu inextinguible qui brûle au-dedans de nous, nous remplit de passion pour la construction du Royaume de Dieu et qui devient la force vive de nos vies, laissant l’Esprit du Christ nous guider[[2]](#footnote-2).

Les *Constitutions* des frères, de même que l’*Eau du Rocher* présentent la spiritualité mariste comme mariale et apostolique[[3]](#footnote-3). En portant nos regards sur Champagnat, nous découvrons Marie comme guide, compagne de route, sœur dans la foi. Marie est notre modèle pour suivre Jésus. Nous sommes présents à Jésus à travers les traits de Marie[[4]](#footnote-4). La spiritualité mariste connaît l’ardeur de l’apôtre, comme celle vécue par Champagnat et les premiers frères. C’est une spiritualité apostolique, une spiritualité missionnaire. Elle pousse à la mission; elle se nourrit et se revitalise en vivant cette mission[[5]](#footnote-5). Être frères et sœurs de tous ceux que nous rencontrons sur le chemin de la vie est une belle expression de notre spiritualité apostolique qui nous amène à être des signes vivants de la tendresse du Père, comme incarnation de notre mission[[6]](#footnote-6).

L’héritage spirituel qui nous vient de Marcellin, homme pratique, chaleureux et simple, se présente comme une spiritualité sans complications, les deux pieds sur terre[[7]](#footnote-7). Une spiritualité qui nous aide à découvrir la profondeur qui se cache derrière la vie quotidienne, où nous expérimentons la présence de Dieu dans la création et dans les rencontres de chaque jour, dans le travail et dans les relations, dans le silence et dans le bruit, dans les joies et dans les peines. Toutes ces expériences quotidiennes se changent en lieux de rencontre avec Dieu[[8]](#footnote-8). De plus, la spiritualité mariste a la dimension féminine du foyer de Nazareth, celle qu’offre Marie, modèle de vie simple et laborieuse.

La spiritualité mariste est une spiritualité communautaire. Il faut comprendre la communauté comme un lieu unique où Dieu se révèle à travers les autres. Elle nous rend capables de « nous sentir avec » nos frères et nos sœurs, à partager leur vie et de nous unir à eux en toute amitié. Elle nous aide à reconnaître la beauté et la bonté des autres, à ouvrir un espace pour les accueillir dans nos vies[[9]](#footnote-9). Champagnat nous dit, par son exemple, que l’esprit de famille, inspiré par Nazareth et fait *d’amour et de pardon, d’appui mutuel, d’oubli de soi, d’ouverture aux autres et de joie*, est communion avec Dieu.

Dans la spiritualité mariste, on retrouve la dimension mystique, celle qui dépasse les apparences et les significations superficielles pour entrer au cœur de chaque situation. Celle qui découvre les pas de Dieu dans tous les événements de la vie. Celle qui écoute, qui médite et qui discerne, comme Marie qui gardait et méditait toutes choses dans son cœur. Celle qui fait naître la louange : « Seigneur, qu’il est grand ton amour ! »[[10]](#footnote-10). Spiritualité du regard contemplatif, celle qui sait scruter l’existence d’une manière habituelle pour rencontrer Dieu qui est principe de notre vie. Celle qui a aidé Marcellin à comprendre la signification de sa rencontre avec le jeune moribond, Jean-Baptiste Montagne.

1. Cf. AMT 100 [↑](#footnote-ref-1)
2. Cf. *L’eau du Rocher*, Introduction p. 14. « *L’histoire de notre spiritualité est faite de passion et de compassion : passion pour Dieu et compassion pour les autres* » (AdR, 1). [↑](#footnote-ref-2)
3. Cf. Constitutions 6; Eau du Rocher 151. [↑](#footnote-ref-3)
4. Cf. AMT 110. [↑](#footnote-ref-4)
5. Cf. AMT 122; Eau du Rocher 129. [↑](#footnote-ref-5)
6. Cf. Eau du Rocher, 137, 139. [↑](#footnote-ref-6)
7. Cf. Eau du Rocher, 34. [↑](#footnote-ref-7)
8. Cf. AMT, 37l [↑](#footnote-ref-8)
9. Cf. Eau du Rocher, 97, 105. [↑](#footnote-ref-9)
10. Cf. Eau du Rocher, 73, 75. [↑](#footnote-ref-10)